

Choléra des porcs — Animaux abattus, indemnités et le reste:

Pour les exercices finissant le :	Nombre de porcs abattus		Indemnités	Nombre de porcs traités par le sérum
	Achat de sérum	Prix d'achat		
31 mars 1919	2,163		\$23,342 74	
31 mars 1920	1,642		19,001 71	
31 mars 1921	3,354		22,003 33	
31 mars 1922	429		3,055 06	
Pour l'exercice finissant le 31 mars 1922			2,557	
Pour l'exercice finissant le 31 mars 1921-22..	261,000 c.c.		\$3,581	

La diminution du nombre des animaux abattus n'a rien de régulier; le nombre varie d'année en année. Il est sensiblement plus élevé cette année que l'année dernière.

Le docteur Torrance fait l'assertion suivante:

La méthode suivie pour prévenir le choléra des porcs au Canada consiste tout d'abord à réglementer la pâture de déchets servie aux porcs sur une vaste échelle par la stricte mise en vigueur du règlement 88 $\frac{1}{2}$, qui décreète que les éleveurs doivent obtenir un permis pour recueillir ailleurs que chez eux les déchets servant de pâture aux pourceaux; (2) la stricte surveillance des lieux afin d'assurer une salubrité convenable et la découverte des symptômes de la maladie dès le début; (3) on combat les épidémies en abattant sans délai tous les porcs affectés et en injectant le sérum à tous les pourceaux qui ont été en contact avec les animaux malades, soit directement soit indirectement; (4) en traitant au sérum tous les porcs qui sont renvoyés des cours à bestiaux publiques à la ferme pour des fins d'élevage ou d'engraissement, chaque fois que le choléra fait son apparition dans ces cours à bestiaux ou dans le voisinage.

Grâce à ce système, nous avons été en mesure de réduire à la plus simple expression les ravages du choléra en ces dernières années.

Voilà à mon sens, les principaux renseignements que mon honorable ami désire obtenir.

Nombre de porcs abattus à cause du choléra et pour la destruction desquels il n'a pas été payé d'indemnités:

Pour l'exercice finissant le :	
31 mars 1919	206
31 mars 1920	89
31 mars 1921	1,341
31 mars 1922	108

Si j'ai fait quelques omissions, c'est par inadvertance.

M. MacLEAN (Prince): Il serait juste et raisonnable, à mon avis, de déposer un état détaillé pour les différentes provinces. Nous aimerions à savoir quels sont les endroits où sévit cette maladie. Le ministre n'a peut-être pas ces renseignements sous la main.

L'hon. M. MOTHERWELL Si mes renseignements sont exacts, le choléra des porcs sévit surtout dans la province d'Ontario et à la Colombie-Anglaise et un peu aussi dans la province de Québec. Je crois savoir, d'ailleurs, que cette maladie exerce ses ravages un peu partout. Dans certaines provinces, toutefois, le fléau a été supprimé pour ainsi dire tandis qu'il existe encore dans la Colombie-Anglaise et la province d'Ontario; cependant, il n'y a pas du tout lieu de s'alarmer.

M. SUTHERLAND: Dois-je comprendre qu'en 1920, il n'y a eu que 89 porcs d'abattus sans que le département ait versé une indemnité aux propriétaires.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1920, un très petit nombre de porcs ont été abattus. Ces chiffres correspondent aux totaux que j'ai cités; il existe un certain rapport entre eux. En 1920, le nombre total des porcs abattus fut de 1,642 tandis qu'il a été de 3,354, soit le double, pour l'année suivante.

M. SUTHERLAND. Le cas que j'ai signalé à l'attention du ministre hier soir s'est produit au mois de mars 1920. Environ 200 porcs appartenant au même cultivateur furent abattus et le département a refusé de l'indemniser de ses pertes. Les chiffres que le ministre a cités tout à l'heure doivent se rapporter à un autre exercice.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il est possible que tous les porcs abattus au cours d'une année ne figurent pas aux comptes publics de l'exercice en question. Il se peut fort bien que les indemnités versées pour des porcs abattus au cours d'une année figurent dans les comptes publics de l'exercice suivant. C'est inévitable. C'est le cas pour l'exercice de 1921 alors que le nombre des porcs abattus est passé de 89 à 1,341. Au cas où un grand nombre d'animaux seraient abattus à la fin d'un exercice financier, les chiffres seront évidemment plus élevés au début de l'exercice suivant.

M. SUTHERLAND: Un fait remarquable, c'est que l'on ait abattu un aussi grand nombre de pourceaux au cours de l'exercice 1921. Dans certains milieux, l'impression règne que le département avait modifié son programme, et devait cesser d'accorder des permis autorisant les gens à nourrir leurs porcs aux déchets. Or, si le département tient à enrayer l'épidémie du choléra des porcs, ce serait là, à mon avis, un excellent programme à suivre. Le département a-t-il essayé, en 1920, de mettre fin à l'emploi des